

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROUCHE

Séance du mardi 14 juin 2022

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Didier BESSON (pouvoir à Pascale BERTHET), Christophe FEBVRE (pouvoir à Daniel SEGUT), Christian NOIR (pouvoir à Noëlle BALLET), Christelle JOLY (pouvoir à Franck LECOULTRE).

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Ouverture de la séance à 20h.

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 03/05/2022.

Pas d'observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ DELIBÉRATIONS N° 034 à 044 :

N° 034 : Publicité des actes

Une réforme des règles de publicité et de conservation des actes (délibérations, décisions et arrêtés) entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Par principe, à compter de cette date, pour toutes les collectivités, la publicité sera assurée de façon électronique, sur le site internet des collectivités. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation. Elles peuvent choisir par délibération les modalités de publicités des actes de la commune : soit par affichage, par publication papier ou sous forme électronique. Après délibération, le conseil choisit de publier la liste des délibérations et les procès-verbaux par voie dématérialisée sur le site internet de la commune. Les comptes-rendus continueront d'être affichés sur les panneaux dédiés à cet effet ainsi que sur le site internet. Concernant les procès-verbaux, il est désormais obligatoire de citer le nom des conseillers votants et le sens de leur vote.

POUR à l'unanimité

N° 035 : Assainissement étude diagnostique – validation du choix du bureau d'étude

Le bureau d'Ingénierie du Département a lancé la procédure de marché public. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Réalités Environnement (montant de 57 945 € HT) et Verdi (montant de 61 341 € HT). Les deux entreprises ont des notes techniques similaires. Le conseil municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offre, choisit l'entreprise la mieux-disante : Réalités Environnement.

POUR à l'unanimité

N° 036 : Micro-crèche : validation du choix de l'architecte

Le maire a procédé à un appel d'offre en 2 parties : 1/ déposer des candidatures sans chiffrage et retenir 4 offres sur l'ensemble des dossiers reçus. 2/ Les 4 candidats retenus font leur offre de prix.

Sept entreprises ont répondu dans les délais. La commission d'appel d'offres en a retenu 4 ; ces 4 entreprises ont ensuite envoyé leurs offres chiffrées : Alvéole Architecture (Dole) pour un montant de 40 000 €, Atelier des Montaines (Moirans en Montagne) pour un montant de 43 500 €, Entreprise Machurey (Besançon) pour un montant de 46 800 € et Efficience Architecture (Vernantais) pour un montant de 42 000 €.

Sur proposition de la commission d'appel d'offre, le conseil municipal choisit l'entreprise la mieux-disante : Alvéole Architecture.

POUR à l'unanimité

Le maire précise que la subvention de la Région Effilgis concernant le label « maison passive » n'est plus reconduite en 2023. Le label ne sera donc pas demandé (coût de 7 000 €). Une autre subvention de la Région serait possible (de 20 à 40%) à condition de réaliser le bâtiment avec une ossature bois et obligation d'utiliser du bois local (provenance du Jura ou bois communal). De plus, si utilisation de bois scolytés, la subvention peut est majorée de 10 %.

N° 037 et 038 : Ventes de bennes et achat d'une remorque

- Vente d'une ancienne remorque communale à M. Florian Merle pour un montant de 500 €.
- Vente d'une benne 3 points à M. Hervé Florin pour un montant de 300 €.

POUR à l'unanimité pour ces 2 ventes.

- Achat d'une remorque-benne Herculano d'occasion (2 ans) à M. Joël Brelot pour un montant de 4 000 €.

POUR à l'unanimité

N° 039 et 040 : Associations Foncières : désignation membres du bureau

Le mandat des membres du bureau des associations foncières de Crançot et Mirebel arrive à échéance en 2022. Il convient donc de les renouveler pour 6 ans. La chambre d'Agriculture et le conseil municipal doivent proposer chacun 4 propriétaires, le maire étant membre d'office. Le conseil propose les noms suivants pour chacune des associations foncières :

- Association Foncière de Crançot : COMBE Jacques, DAMIEN Gilbert, GILLARD Patrick et MOUREY Yves désignés par le conseil municipal et CHAUVILLE Romaric, DROVIN Michel, GIROD Michel et JOLY Serge proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture.
- Association Foncière de Mirebel : CARREZ David, BOTTAGISI Marcel, POUILLARD Pauline désignés par le conseil municipal et OLIVIER Alain, SANTONNA Marcel, REVERCHON Victorien proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture. Deux propriétaires sont à rechercher pour compléter la liste.

POUR à l'unanimité

N° 041 et 042 : DETR aire de jeux et sécurisation de la traversée de Mirebel

Le maire présente le plan de financement des dossiers suivants : aires de jeux de Granges-sur-Baume et Mirebel ainsi que les travaux de la sécurisation de Mirebel. Le conseil doit valider le plan de financement avec les subventions accordées :

- Aires de jeux : montant des travaux : 57 734 € HT. Subventions : DETR 17 243 € (30%), DST 17 750 € (31%), autofinancement de 22 741 € (39%).

POUR à l'unanimité.

- Sécurisation de Mirebel : montant des travaux : 319 090 € HT. Subventions : DETR 63 818 € (20%), DST amendes de police 27 500 (8.6%), Région (ENVI) 100 000 € (31.3%), région (aire de covoiturage) 15 000 € (4.7%), autofinancement 112 772 € (35.3 %).

POUR à l'unanimité.

N° 043 : Subvention club de foot FC Plateau 39

Les vestiaires du terrain de foot à Crançot ne sont plus utilisés mais le club FC Plateau continue de payer les frais d'électricité et l'eau. Le président du club demande à la commune de couvrir ces frais. Le conseil, après délibération, accepte de verser au club de foot un montant de 200 €.

14 POUR et 2 abstentions (Eva Vauzeilles et Christian Maire).

Location de la salle des fêtes pour un apéritif : tarif

Le tarif en vigueur s'applique pour cette location, soit un montant de 127 € pour une journée.

N° 044 : Espaces Naturels Sensibles :

Le Département du Jura gère les Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec 2 objectifs prioritaires : 1/ préserver la qualité des sites, paysages, milieux naturels et assurer la sauvegarde des habitats naturels. 2/ aménager ces espaces pour une ouverture au public (sauf exceptions). Le site des pelouses sèches de Mirebel est un espace remarquable et peut être éligible à la politique ENS du département. Cela permet de bénéficier d'un apport technique et financier du département. Pour ce faire, il convient dans un premier temps de demander la labellisation. Puis une convention tripartite pourra être établie entre le Département, la commune et la Fédération de Chasse qui gère actuellement le site par convention avec la commune.

15 POUR et 1 abstention (Mme BERTHET Pascale)

Remarque de Mme BERTHET Pascale : la pelouse sèche de Granges-sur-Baumes est actuellement occupée (partiellement) par des camping-cars.

Se renseigner sur la possibilité de mise en valeur des pelouses sèches à Granges-sur-Baume de la même manière qu'à Mirebel. Voir si le site s'y prête ?

3/ POINTS SUR LES TRAVAUX :

- MIREBEL : il reste l'enrobé route de Châtillon, le parking et la fontaine. Les pavés du parking seront posés semaine prochaine (problème de délai de livraison). Au niveau de la fontaine, l'entreprise doit refaire la tranchée suite à une erreur de sa part.
Le maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré le matin même un représentant de l'entreprise SJE et du cabinet André afin de discuter de l'aspect financier du chantier et des suppléments demandés. La commune n'est pas d'accord avec certains tarifs appliqués ni avec certains travaux effectués avec un matériel différent de celui prévu au marché initial ce qui a entraîné d'importants surcoûts. L'entreprise doit renvoyer une nouvelle proposition.
La commune fera appel à l'assistance juridique de son assurance si besoin et en cas de désaccord.

4/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Stock important de pierres de taille à vendre. La commune pourrait être intéressée. Décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- Zone d'activité à Crançot : le maire a participé à la réunion de la commission économique de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Une convention sera signée afin de donner la maîtrise d'ouvrage à la commune qui pourra alors lancer le projet (les artisans s'impatientent).
- Plus aucun problème avec les poules dans le village.
- Mme BERTHET Pascale fait le point sur l'étude d'aménagement à Granges-sur-Baume : trois personnes seulement présentes à la dernière réunion. Mauvaise communication pour les dates de réunion. Les comptes-rendus des 2 réunions précédentes ont été transmis en retard par la responsable de l'étude, qui était très occupée par d'autres chantiers. Une mise au point a été effectuée concernant les comptes-rendus afin qu'ils reflètent bien ce qui a été dit, ainsi que la future présentation des ateliers afin qu'elle soit plus claire pour les participants. La prochaine réunion aura lieu samedi 9 juillet de 9h à 12h. Le secrétariat de mairie enverra les 2 premiers comptes-rendus aux conseillers.
- Recrutement agents municipaux : nouvel employé depuis le 08/06 pour 4 mois et qui effectue 28h/semaine et embauche prévue d'un étudiant en juillet et août (même étudiant que l'année dernière).
- Feu de la Saint Jean à Granges-sur-Baume le 02/07. Problème de branchement électrique. Il conviendra de louer un groupe électrogène.
- Mirebel : problème de la citerne à Grange Bruant qui est vide. Voir si problème de fuite. A régler rapidement car cette citerne est une réserve d'eau incendie.
- Four pour la cuisine de la salle des fêtes de Crançot : devis de l'entreprise BBFC de 2 990 € HT pour un four de maintien au chaud et 4 990 € pour un four de cuisson. Il est proposé d'attendre l'année prochaine dans le cadre d'un projet global de réaménagement de la cuisine (mise aux normes et agrandissement éventuel...)
En attendant, un ancien four de l'accueil de loisirs de maintien au chaud (120 °) pourra être utilisé. Eva propose également de se renseigner à la Com Com car du matériel de cuisine est en cours de remplacement dans certains centres de loisirs.
- Fresque du climat : samedi 18/06. 7 personnes inscrites à ce jour ; un rappel sera fait par newsletter.
- Flyers à modifier : voir avec l'office du tourisme de Voiteur pour pouvoir effectuer les corrections et rajouts car ce sont eux qui ont le fichier original. Pascale Berthet propose de s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30